



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°10/2013

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice

22

Présents

16

Pour

16

Contre

Non participation au vote

L'an deux mille treize,

le onze mars à quatorze heures,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, président.

Étaient présents : Messieurs Charles de COURSON, Maurice BENOIST.

Madame Joëlle VASSEUR.

Messieurs Hubert ARROUART, Michel CAQUOT, Jean-Pierre PINON, Jean-Louis DEVAUX, Daniel GROSBETY, Claude PAUL, Gérard GORISSE, Pascal DESAUTELS, Patrick LIBERA, Jacky BAILLOT, Roland BOULARD, Jean HUGUIN.

Et Madame Olivette BARRE.

**OBJET : PAIEMENT DES INDEMNITES FORMATION DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES EN
FORMATION INITIALE**

Vu le décret n°2012-492 relatif aux indemnités des SPV, précisant en son article 5 que le sapeur-pompier volontaire qui participe, en qualité de stagiaire, à des actions de formation est indemnisé dans la limite de huit heures par journée de formation, sur la base de l'indemnité horaire de base du grade.

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **DECIDE** d'abroger la délibération n°18/2012 du 28 juin 2012.
- **FIXE** le paiement des indemnités stagiaires lors des formations initiales à l'issu de chaque stage.

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Charles de COURSON

ACTE REÇU LE

22 MARS 2013

**PRÉFECTURE DE LA MARNE
D. R. C. L.**